

**Plan de formation « laïcité et valeurs de la République »
2021-2025**

**FICHE DE MISSION
FORMATEUR INTERVENANT
DANS DES ACTIONS DE FORMATIONS
DÉPARTEMENTALES ET ACADEMIQUES**

Thématique

Thème global : Faire vivre et enseigner la laïcité et les valeurs de la République, au sein des écoles, en circonscriptions, dans les établissements et les services.

La laïcité est un principe fondamental de la République. À ce titre, elle est présente dans tous les enseignements et toutes les disciplines et elle doit vivre et être enseignée et pratiquée dans les classes comme à l'échelle des écoles et des circonscriptions, des établissements, des bassins et des services. Elle est comprise et incarnée par chaque acteur de la communauté éducative et des services. De même, les valeurs de la République doivent être explicitement portées par chaque acteur.

Contexte

Un vaste plan national de formation à la laïcité est lancé à partir de la rentrée scolaire 2021. Il concerne l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, qui devront être formés d'ici à 2025. Pour déployer ce plan national, mille formateurs-formatrices - dont cent pour l'académie de Versailles - seront formés en 2021-2023.

Ces formateurs-formatrices seront en capacité de former à la compréhension du principe de laïcité, à sa mise en œuvre dans les enseignements et dans la vie des établissements, à la construction d'une compréhension et d'une appropriation par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de la laïcité et des valeurs de la République.

Dans ce cadre, la DAFOR (Délégation Académique à la Formation et au développement professionnel) lance un appel à candidature auprès des personnels d'encadrement et administratifs, des CPE et des enseignants de toutes disciplines de collège comme de lycées, ainsi que des conseillers pédagogiques de circonscription, des professeurs maitres-formateurs, des directeurs d'école.

Profil recherché

Vous êtes personnel de l'Éducation Nationale : personnel d'encadrement, personnel administratif ou de santé, professeur titulaire ou conseiller principal d'éducation en lycée ou en collège, conseiller pédagogique de circonscription, professeur maitre-formateur, directeur d'école.

Vous souhaitez poursuivre votre engagement dans une démarche d'évolution professionnelle qui vous permette de mettre vos compétences au service de vos pairs.

Vous êtes disponible pour intervenir dans le cadre de formations à l'échelle des territoires (circonscriptions, bassins, départements, écoles) ou à l'échelle académique.

Vous êtes prêt-prête à :

- suivre la formation nationale, soit six journées au cours de l'année 2021-22 et quatre journées pour l'année 2022-2023 ;
- participer à la formation de l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, cadres, IATSS, personnel 1^{er} degré) d'ici 2025 ;
- animer des stages territorialisés (écoles, établissements, circonscriptions, bassins), académiques et/ou hybrides ;
- participer aux travaux du groupe académique des formateurs laïcité (réunions bimestrielles).

Dans le cadre de vos missions, vous avez mené un ou des projets axés autour de la laïcité, à l'échelle d'une classe, d'un niveau, d'une école, d'un bassin ou d'un département, mobilisant des partenaires et comportant une restitution destinée à la communauté éducative. Vous êtes en capacité d'en rendre compte dans un document annexé à votre dossier.

Accompagnement proposé

Dans le cadre du plan national de formation, les futurs formateurs issus de toutes les académies suivront dix jours de formation, répartis sur deux années. Les quatre premiers jours de formation se dérouleront avant la fin de l'année 2021, les six autres étant échelonnés jusqu'en 2023, à raison de deux jours par semestre.

Lien vers le programme de la formation nationale des mille formateurs

Rémunération : vacations de formation.